

Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



RIGES

www.riges-uao.net

ISSN-L: 2521-2125

ISSN-P: 3006-8541

Numéro 17

Décembre 2024



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

INDEXATIONS INTERNATIONALES



<https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/12202>

Impact Factor: 1,3

SJIF Impact Factor

<http://sjifactor.com/passport.php?id=23333>

Impact Factor: 7,924 (2024)

Impact Factor: 6,785 (2023)

Impact Factor: 4,908 (2022)

Impact Factor: 5,283 (2021)

Impact Factor: 4,933 (2020)

Impact Factor: 4,459 (2019)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Direction

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Maître de Conférences à l'UAO

Comité scientifique

- **HAUHOUOT Asseypo Antoine**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO N'Guessan Jérôme**, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOKO Michel**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH Kouassi Paul**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO Kokou Henri**, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP Amadou**, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW Amadou Abdoul**, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP Oumar**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU Anselme**, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **SOKEMAWU Koudzo**, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **HECTHELI Follygan**, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA Padabô**, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **GIBIGAYE Moussa**, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)

EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les enjeux climatiques, la gestion de l'eau, la production agricole, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

**Secrétariat de rédaction
KOUASSI Konan**

COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- HECTHELI Follygan, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- Yao Jean-Aimé ASSUE, Maître de Conférences, UAO
- Zamblé Armand TRA BI, Maître de Conférences, UAO

Sommaire

<p>KONE Basoma</p> <p><i>Relations ville-campagne à l'épreuve du développement de la Sous-Préfecture de Korhogo au nord de la Côte d'Ivoire</i></p>	8
<p>DIAGNE Abdoulaye</p> <p><i>Analyse spatiale de la gouvernance des services d'eau en milieu rural sénégalais : cas des communes de Barkedji et Dodji dans la zone sylvo-pastorale</i></p>	31
<p>DAOUDINGADE Christian</p> <p><i>Les facteurs physiques favorables aux inondations à N'djamena (Tchad)</i></p>	50
<p>Kuasi Apéléti ESIAKU, Kossi KOMI, Komi Selom KLASSOU</p> <p><i>Contraintes hydroclimatiques dans le bassin versant de la Kara (Nord-Togo) : manifestations et enjeux</i></p>	76
<p>KRAMO Yao Valère, TRAORE Oumar, YEBOUET Konan Thierry Saint-Urbain, DJAKO Arsène</p> <p><i>Implications socio-économiques et environnementales de la transformation artisanale du manioc d dans la Sous-préfecture de Zuénoula (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)</i></p>	95
<p>Romain GOUATAINE SEINGUÉ, Julien MBAIKAKDJIM, Passinring KEDEU</p> <p><i>Effets environnementaux et socio-économiques de l'utilisation des pesticides en maraichage dans la vallée du Chari à N'djamena (Tchad)</i></p>	112
<p>Constantin TCHANG BANDA, Joseph OLOUKOI</p> <p><i>Analyse de la dynamique de l'occupation du sol dans la zone pétrolière du département de la Nya au Tchad</i></p>	130
<p>Tchékpo Théodore ADJAKPA</p> <p><i>Risques liés à l'utilisation des pesticides en zone cotonnière à Kétou au Sud- Est du Bénin</i></p>	147
<p>BAWA Dangnisso</p> <p><i>Le site du quartier de Bè à Lomé : une topographie entre océan et lagune sous l'emprise des inondations</i></p>	174

<p>Mariasse Céleste Houéfa Hounkpatin, Youssoufou Adam, Sabine Djimouko, Nadine Bognonkpe, Moussa Gibigaye, Koudzo Sokemawu</p> <p><i>Modes De Gestion Des Conflits Fonciers Dans La Commune D'adjarra Au Sud-Est du Bénin</i></p>	194
<p>Jean-Marie Kouacou ATTA, Euloge Landry Désiré ESMEL, Éric Gbamain GOGOUA</p> <p><i>Dégradation du couvert forestier et conflits ruraux dans le département d'Aboisso (sud-est de la Côte d'Ivoire)</i></p>	208
<p>Seïdou COULIBALY</p> <p><i>Dynamique spatiale dans un écosystème de bas-fond de la sous-préfecture de Guiberoua (Centre- Ouest de la Côte d'Ivoire)</i></p>	225
<p>MORÉMBAYE Bruno</p> <p><i>Le Logone occidental entre l'espoir et le désespoir dans la gestion de ses ressources édaphiques</i></p>	246
<p>KOUASSI Kouamé Sylvestre</p> <p><i>La prospective au service de la transformation des territoires en Côte d'Ivoire</i></p>	264
<p>Ghislain MOBILANDZANGO M., Nicole Yolande EBAMA, Damase NGOUMA</p> <p><i>L'accès à l'éducation en milieu rural : un problème de développement au Congo. exemple du district de Makotimpoko (Département des Plateaux)</i></p>	285
<p>KOUAKOU Kouassi Éric, KOUTOUA Amon Jean-Pierre, KONE Zana Daouda</p> <p><i>Analyse prospective de la contribution de la ligne 2 du BRT à l'amélioration des déplacements entre Hôtel Ivoire – Angré Petro Ivoire à Cocody (Côte d'Ivoire)</i></p>	305
<p>Oumar GNING, Aliou GAYE, Joseph Samba GOMIS, Mamadou THIOR, Racky Bilene Sall DIÉDHIOU</p> <p><i>Analyses géographiques du patrimoine culturel de la ville de Ziguinchor dans une perspective de développement local</i></p>	328
<p>Ache Billah KELEI ABDALLAH, Magloire DADOUM DJEKO</p> <p><i>Risques climatiques et agrosystèmes dans la communauté rurale de Fandène, département de Thiès au Sénégal</i></p>	349

<p>KOFFI Kouadio Achille, DIOMANDE Béh Ibrahim, KONAN Kouadio Philippe Michael</p> <p><i>Capacité de séquestration de CO₂ atmosphérique des végétaux du parc national de la Comoé (Nord-est de la Côte d'Ivoire)</i></p>	363
<p>TRAORÉ Hintchimbewélé Fabrice, KOFFI Yao Jean Julius</p> <p><i>Caractéristiques de l'élevage de porcs dans la sous-préfecture de Sinfra (centre-ouest de la Côte d'Ivoire)</i></p>	376
<p>MBAYAM Boris SAÏNBÉ, Man-na DJANGRANG</p> <p><i>Occupation du sol et impacts géomorphologiques à Ngourkosso au Sud-ouest du Tchad</i></p>	394
<p>BASSOUHOKÉ Ahou Marie Noëlle, YÉO Nogodji Jean, DJAKO Arsène</p> <p><i>Dynamique spatiale et vulnérabilité des exploitants agricoles dans les villages intégrés à la ville de Béoumi (Centre de la Côte d'Ivoire)</i></p>	416
<p>KOFFI Serge Léonce, KOUASSI Kouamé Sylvestre, DJAKO Arsène</p> <p><i>Analyse rétrospective de l'occupation du sol dans la forêt classée de Niégré de 1990 à 2023</i></p>	432
<p>KOUAKOU Bah, KOUAKOU Kouamé Jean Louis, YAPI Atsé Calvin</p> <p><i>Conseil municipal et stratégies de gestion durable des déchets ménagers solides à Gagnoa (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)</i></p>	450
<p>ALLARAMADJI MOULDJIDÉ, MOUTEDE-MADJI Vincent, BAOHOUTOU Laohoté</p> <p><i>Analyse spatiale des structures sanitaires dans les districts sud et du 9^{eme} arrondissement de la ville de N'djamena</i></p>	467
<p>COULIBALY Moussa, KAMAGATE Sindou Amadou, CISSE Brahima</p> <p><i>Prolifération des eaux usées et ordures ménagères : un facteur de risques environnementaux et sanitaires dans la ville d'Anoumaba (Centre-est, Côte d'Ivoire)</i></p>	480
<p>N'GORAN Kouamé Fulgence</p> <p><i>Gestion des ordures telluriques dans les villages littoraux Alladjan et activités touristiques dans la commune de Jacqueville</i></p>	498
<p>ZONGO Tongnoma</p> <p><i>L'impact environnemental et social de l'orpillage dans la province du Sanmatenga au Burkina Faso</i></p>	519

LA PROSPECTIVE AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES EN COTE D'IVOIRE

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Maître de Conférences,
Département de Géographie, Université Alassane OUATTARA
Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables (CUAPTD)

Email : kouamsylvestre@yahoo.fr

(Reçu le 10 août 2024 ; Révisé le 22 Octobre 2024 ; Accepté le 26 novembre 2024)

Résumé

La Côte d'Ivoire a une longue tradition de prospective territoriale avec les Etudes Nationales Prospectives notamment la première intitulée « Côte d'Ivoire 2000 » dont la dimension Aménagement du Territoire a été traduite dans le Plan quinquennal 1976-1980. Cette posture a été maintenue malgré les nombreuses ruptures socio-politiques et économiques que le pays a connu dans sa trajectoire de développement. La présente recherche vise à analyser le niveau d'implication de la prospective dans le processus de construction de territoires plus durables en Côte d'Ivoire. La méthodologie adoptée est davantage documentaire et qualitative. Les résultats obtenus indiquent que la prospective est une innovation dans la planification territoriale en Côte d'Ivoire depuis les années 1970. Elle s'est institutionnalisée au fil du temps ; contribuant à la transformation des territoires et faisant du coup de la Côte d'Ivoire, un pays de référence en matière de prospective territoriale en Afrique.

Mots clés : Côte d'Ivoire, collectivité territoriale, aménagement du territoire, transformation, prospective.

FORESIGHT SERVING THE TRANSFORMATION OF TERRITORIES IN IVORY COAST

Abstract

Côte d'Ivoire has a long tradition of territorial foresight with National Foresight Studies, notably the first entitled "Côte d'Ivoire 2000", the Territorial Planning dimension of which was excellently translated into the 1976-1980 Five-Year Plan. This posture has been maintained despite the numerous socio-political and economic ruptures that the country has experienced in its development trajectory. This research aims to analyze the level of involvement of foresight in the process of building more sustainable territories in Côte d'Ivoire. The methodology adopted is more documentary and qualitative. The results obtained indicate that foresight is an innovation in territorial planning in Côte d'Ivoire since the 1970s. It has become institutionalized over time; contributing to the transformation of territories and thereby making Côte d'Ivoire a benchmark country in terms of territorial prospective in Africa.

Key words: Ivory Coast, local authority, regional planning, transformation, prospective.

Introduction

L'histoire de l'humanité a été marquée par des crises et calamités de tous genres, généralement cycliques, qui constituent des occasions de ruptures pour les sociétés évoluées qui y voient une opportunité de changement pour éviter le perpétuel recommencement car, l'avenir est domaine de liberté, de pouvoir et de volonté (H. De Jouvenel, 2002, p 2).

En effet, après la première guerre mondiale (1914-1918) qui a laissé des séquelles assez importantes dans le paysage des pays en conflits, certains comme les Etats-Unis vont prendre le pari d'opérer des ruptures dans leur regard face à leur avenir et celui du monde (B. Cazes, 2008, p 459 ; T. Gomart, 2019, p 77). De là, remonte l'histoire de la prospective moderne avec les premières initiatives Etats-uniennes que sont les rapports sur les tendances sociales et technologiques respectivement lancées en 1933 et 1937 par les Présidents Hoover et Roosevelt. A travers son appropriation par le secteur militaire en 1947-1948 avec le rapport « Toward news horizons » du projet Research and Development (RAND) piloté par Herman Kahn, l'objectif clairement affiché par les Etats-Unis était de s'appuyer sur cette approche de réflexion sur l'avenir pour prendre une longueur d'avance sur les autres pays en matière de stratégie militaire et renforcer son hégémonie sur le reste du monde. La France s'y met dans le courant des années 1950 avec le philosophe Gaston Berger et ses amis du Centre d'Etudes Prospectives, d'où est sorti l'une des productions scientifiques pionnières en la matière, à savoir « L'attitude prospective » de G Berger, paru en 1958. Dans ces deux foyers originels, la prospective a été promue comme un outil phare des politiques publiques au regard de sa rapide et large diffusion dans la vie socio-politique, économique et environnementale (B. Cazes, 2008, p 370-398).

Contrairement à des enjeux comme la révolution industrielle où l'Afrique semblait avoir raté le tournant, le continent ne sera pas en marge du processus de vulgarisation de la prospective et certains nouveaux États indépendants comme la Côte d'Ivoire vont s'en approprier, dès son internationalisation au début des années 1970, pour orienter la formulation de leurs politiques publiques. En effet, la Côte d'Ivoire indépendante a hérité de la colonisation, une pratique de la planification stratégique qui s'est traduite par l'élaboration des perspectives décennales (1960-1970) et du premier plan quinquennal économique, social et culturel (1971-1975) (Touré et al, 2021, p 18-20). Cette stratégie va connaître une inflexion en 1971 avec la volonté des gouvernants, d'inscrire désormais la planification de court et moyen termes dans une perspective de long terme : « *Le principe d'entreprendre en préface aux travaux de préparation du prochain Plan une réflexion à long terme en vue de rendre notre planification plus prospective et plus créatrice a été posé dans le texte des grandes orientations du développement économique, social et culturel 1970-1980 qui font partie intégrante du Plan 1971-1975* » (Ministère du Plan, 1994, p 7).

Cette pratique de gouvernance éclairée par des stratégies de moyen et long termes s'est poursuivie malgré les ruptures socio-politiques rencontrées sur la trajectoire d'évolution du pays. Ainsi, entre 1970 et 2015, la Côte d'Ivoire a conduit quatre Etudes Nationales Prospectives, à savoir « Côte d'Ivoire 2000 », « Côte d'Ivoire 2010 », « Côte d'Ivoire 2025 » et « Côte d'Ivoire 2040 » (Ministère du Plan et du Développement, 2017, p 19). Dans les années 2010, cette tradition de prospective appliquée à l'État central va se démocratiser pour toucher des sphères infranationales notamment les collectivités territoriales. La création des Districts Autonomes, cette entité territoriale hybride à l'interface des processus de déconcentration et de décentralisation, le 09 juin 2021, a encore renforcé la place de la prospective dans le domaine de la planification territoriale (Journal officiel, 2021, p 759).

Après donc 50 ans de pratique, quel regard rétrospectif peut-on porter sur la prospective comme outil d'innovation et de transformation des territoires en Côte d'Ivoire ? Telle est la question principale cette réflexion et qui cherche à analyser la contribution de la prospective dans le champ de la construction de territoires ivoiriens durables ainsi que les leçons de cette expérience innovante en Côte d'Ivoire. Cette recherche part de l'hypothèse selon laquelle l'adoption de la prospective aux premières heures de l'aménagement du territoire comme l'outil princeps de gouvernance publique en Côte d'Ivoire explique le paysage territorial relativement structuré qui y est observé.

1. Méthodologie

L'approche adoptée par cette recherche est d'obédience qualitative. Elle s'appuie sur une revue documentaire et des entretiens avec des acteurs clés de l'aménagement du territoire et de la prospective des territoires en Côte d'Ivoire. Mais, la définition du concept de prospective est nécessaire.

1.1. Cadre conceptuel

Au regard de l'abondante revue de la littérature en la matière, l'éventail des définitions de la prospective est assez large. Celles-ci mettent tantôt l'accent sur la philosophie de la prospective, sur la prospective en tant qu'outil politique, sur la prospective comme méthode, ou sur l'instrument d'orientation de la décision publique que représente la prospective (G. Berger, 1958, p 2 ; J. P. Bailly, 1998, p 5 ; P. Durance et *al*, 2007, p 25). L'expérience ivoirienne de la prospective s'inscrit dans la dernière forme. Elle repose sur une articulation de la prospective et de la planification stratégique qui donne une posture de long terme au Planning, Programming and Budgeting System (PPBS) issu du domaine militaire (V. Mérindol, 2008, p 65) et qui s'est largement diffusée durant les années 1970 pour l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. Ainsi, en Côte d'Ivoire, la prospective est le premier maillon de la chaîne de planification dite « Prospective-Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-évaluation » (PPPBSE

ou 3PBSE). La prospective définit donc la vision de développement de l'organisation (nationale ou infranationale) et fixe les orientations stratégiques de long terme qui serviront de base à l'élaboration des plans quinquennaux, des Plans Nationaux de Développement (PND) ou des Plans Stratégiques de Développement (PSD) communément adoptés dans les collectivités territoriales. Dans le cadre de cette recherche, la prospective s'inscrit dans le sens des politiques publiques en tant que premier maillon de la chaîne 3PBSE qui alimente le processus de réalisation des PND qui servent de boussole à l'action des gouvernants, en particulier pour l'aménagement des territoires.

Cette approche qui met la réflexion de long terme au service de la définition des stratégies de court et moyen termes des politiques territoriales est la prospective appliquée aux territoires ou prospective territoriale.

1.2. Techniques de collecte et de traitement des données

La mobilisation des données qui sous-tend cette réflexion s'est basée sur une revue des documents traitant de la planification du développement national, des Études Nationales Prospectives (ENP) réalisées en Côte d'Ivoire, de la planification territoriale aux sens règlementaire, institutionnel et technique, et de la prospective territoriale ou de « La géographie de l'avenir » selon le titre de l'ouvrage de A. T. Koby et K. S. Kouassi (2023). Ainsi, les derniers textes de création et d'organisation des collectivités territoriales notamment les Régions et les Districts Autonomes ont été exploités. Ils ont été utiles pour retracer la trajectoire socio-historique de développement de la prospective depuis son apparition dans le champ de la formulation des politiques publiques nationales ainsi que les différentes évolutions qui s'en sont suivies. En outre, la revue a permis d'analyser la diffusion de la prospective du niveau national à l'échelle infra nationale dans les collectivités territoriales.

Cette recherche documentaire a été appuyée par une observation passive et ensuite participante de près de 20 ans dans le domaine de la prospective en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, une série d'entretiens a permis de recueillir les avis des acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire. Ainsi, entre février et mai 2022, dans le cadre du projet sur l'approche juridictionnelle en Côte d'Ivoire piloté par l'Union Européenne, nous avons échangé en qualité de co-consultant, avec le Directeur du Développement Local de la Direction Générale de la Décentralisation et du développement Local (DGDDL), le Sous-Directeur du Suivi Evaluation ainsi que le Sous-Directeur des Etudes et de la Programmation de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local (DGATDRL) et les Directeurs du Développement et de la Planification (DDP) des Conseils Régionaux de la Nawa et de la Mé. Les entretiens ont porté sur les processus d'aménagement du territoire ivoirien et de

décentralisation ainsi que la place de la prospective dans la planification du développement des collectivités territoriales notamment les Régions et les Districts Autonomes.

Les résultats de cette étude ont été structurés autour de trois principaux points : (i) la prospective, une inflexion méthodologique dans la formulation des politiques publiques nationales de développement, (ii) la transformation des territoires au cœur des Etudes Nationales Prospectives et, (iii) la prospective comme innovation dans les politiques publiques territoriales infranationales.

2- Résultats

2.1 La prospective, une inflexion méthodologique dans la formulation des politiques publiques nationales de développement

2.1.1 La prospective, une innovation dans l'approche de planification du développement

La Côte d'Ivoire indépendante a poursuivi la pratique de la planification de son développement entamée durant la phase coloniale. En effet, sous la tutelle du Commissariat Général au Plan français, l'ex colonie de Côte d'Ivoire était inscrite dans la mise en œuvre du troisième plan quadriennal de la métropole (1958-1962) (M. Touré et al, 2021, p 18). A l'annonce de l'indépendance en 1960, les nouveaux gouvernants ont maintenu l'élan de la planification à travers l'élaboration des Perspectives décennales 1960-1970 et du premier Plan quinquennal 1971-1975.

Cependant, au regard des évolutions en cours dans le monde en termes d'inscription des politiques publiques dans une perspective de long terme, bien qu'encore imparfaites¹, les responsables nationaux en charge de la planification du développement ont décidé d'apporter une innovation dans l'approche d'élaboration des documents nationaux d'orientation du développement. En effet, comme précisé dans l'Introduction du rapport de l'Étude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2000 :

« Le principe d'entreprendre "en préface aux travaux de préparation du prochain Plan" une réflexion à long terme en vue de "rendre notre planification plus prospective et plus créatrice" a été posé dans le texte des grandes orientations du développement économique, social et culturel 1970-1980 qui font partie intégrante du Plan 1971-1975 ».

L'objectif visé était « d'éclairer et de préciser nos possibilités et nos objectifs et de faire en sorte que notre avenir soit, non ce qu'il adviendra, mais toujours davantage ce que nous aurons voulu » (Ministère du Plan, 1994, p. 7). L'intention fondamentale de cette innovation était de rendre notre planification d'une part, plus prospective et plus créatrice, et

¹ « Il fallait tout d'abord, sinon innover, du moins adapter au cas d'un pays en voie de développement tel que la Côte d'Ivoire des méthodes de réflexion qui sont nouvelles, qui ont conçues dans le cadre des pays industrialisés et qui, de surcroit, sont encore imparfaitement définies » (Introduction du rapport Côte d'Ivoire 2000, 1994, pp 7-8).

d'autre part, plus efficace dans son rôle de coordination et d'animation des actions de l'État.

2.1.2 Les Études Nationales Prospectives au service de la planification du développement

Aux premières heures de l'internationalisation de la prospective, la Côte d'Ivoire s'est mise à la prospective et a lancé sa première Etude Nationale Prospective intitulée « Côte d'Ivoire 2000 », réalisée en 1973-1974. Cette réflexion qui ne devait pas être l'œuvre des seuls techniciens mais de l'ensemble des élites du pays, a été appuyée par le Français Pierre Piganiol et l'Américain Herman Kahn, tous deux engagés dans la diffusion et la mise en œuvre de leurs approches de la prospective (Ministère du Plan, 1994, p.10). Elle a servi de base à l'élaboration du Plan Quinquennal de Développement Économique, Social et Culturel 1976-1980.

En 1983, malgré la grave crise économique internationale à l'origine des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), le pays a maintenu le cap et a conduit sa deuxième Etude Nationale Prospective dénommée « Côte d'Ivoire 2010 ». En raison du PAS, cette étude, placée sous la responsabilité du Ministère du Plan, n'a pas été opérationnalisée.

Cette tradition prospective de la Côte d'Ivoire, en voie de construction, a été consolidée dix ans plus tard avec la réalisation de la troisième Étude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2025 », effectuée entre 1993 et 1995. Cette importante étude a énormément alimenté le programme présidentiel dénommé « Les 10 sentiers de l'Éléphant d'Afrique ».

Dans le cadre de cette innovation, le pays s'est fait une règle non écrite de conduire une étude prospective tous les 10 ans pour orienter ses stratégies de court et de moyens termes. Ainsi, nonobstant les successives crises socio-politiques débutées en 1999 avec le premier coup d'État, les gouvernants ont lancé en 2006, le processus d'élaboration de la quatrième ENP qui va souffrir des contrecoups de la décennie de crise. L'ENP « Côte d'Ivoire 2040 » a été finalement adoptée en 2015 et a orienté les successifs Plans Nationaux de Développement 2016-2020 et 2021-2025.

Durant un intervalle de temps de 50 ans, la Côte d'Ivoire s'est illustrée comme un pays de tradition prospective à travers la conduite de quatre Etudes Nationales Prospectives qui, comme inscrit dans le texte des grandes orientations du développement économique, social et culturel 1970-1980 qui font partie intégrante du Plan 1971-1975, ont toujours précédé la réalisation des Plans quinquennaux afin de rendre notre planification plus innovante et plus prospective. Le cadre de cohérence des politiques publiques crée par les ENP mettait les gouvernants à l'abri de la navigation à vue, une proactivité, jusque-là, fort appréciée par les partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire. Ces avantages ont favorisé une volonté de pratique de la prospective au niveau sectoriel.

2.1.3. L'institutionnalisation de la prospective dans la chaîne de planification du développement

Ce processus d'institutionnalisation s'est traduit par la prise de plusieurs décisions qui marquent une rupture avec l'ère ancienne.

Premièrement, il a été créé, depuis 2011, au sein du Ministère du Plan et du Développement, une structure rattachée au Cabinet du Ministère qui est le Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique (BNPVS). Le Bureau a pour mission de conduire et coordonner la réalisation de toutes les réflexions prospectives aux échelles nationales et infranationales et au niveau sectoriel. Il a également pour mission de promouvoir une capacité nationale en matière de prospective. Le BNPVS a conduit le processus de réalisation de l'ENP CI 2040 et a, en charge, celui en cours sur le système éducatif ivoirien².

Deuxièmement, comme souligné plus haut, la prospective a été institutionnalisée comme le premier maillon de la chaîne nationale de Planification, à savoir Prospective-Planification-Programmation-Budgetisation-Suivi-Evaluation (PPPBSE ou 3PBSE). Ainsi, toute la démarche de planification nationale ou de formulation des politiques publiques devrait débiter par une réflexion prospective pour inscrire cet exercice dans une perspective de long terme.

Conséquemment à la décision précédente, la troisième fut la création des Services de Prospective dans les ministères sectoriels afin d'opérationnaliser la mise en œuvre de la Chaîne 3PBSE dans l'administration publique ou privée nationale. Ces services constituent les déclinaisons du BNPVS dans les Ministères sectoriels. Ils sont ainsi chargés de mettre en œuvre les missions du BNPVS à l'échelle sectorielle.

Cet effort de maintien de la tradition prospective dans les politiques publiques de l'Etat central va se traduire par une place centrale accordée à la transformation des territoires ivoiriens dans les successives Etudes Nationales Prospectives.

2.2. La transformation des territoires au cœur des Etudes Nationales Prospectives

Les Etudes Nationales Prospectives accordent une place de choix aux territoires tant dans sa dimension nationale qu'infranationale. L'examen des ENP CI 2000, CI 2025 et CI 2040³ a permis de relever la constance du thème lié à l'Aménagement du territoire dans les analyses rétrospectives et prospectives desdites réflexions.

² La Côte d'Ivoire a lancé en 2022 un processus d'élaboration d'une étude prospective sur le système éducatif ivoirien sur la base de la vision prospective Côte d'Ivoire 2040 qui veut bâtir une Côte d'Ivoire, puissance industrielle épaulée par une puissance éducative.

³ Les recherches bibliographiques et des archives n'ont pas encore permis de retrouver une copie de l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2010. C'est la pièce qui manque dans les 4 ENP conduites jusque-là par la Côte d'Ivoire.

2.2.1 L'ENP CI 2000 et les débuts de l'aménagement du territoire ivoirien

L'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2000 », réalisée en 1973-1974, est la première du genre en Côte d'Ivoire. Elle cadre avec la période dite de gloire de l'aménagement du territoire ivoirien, à savoir celle allant de 1960 à 1980, où l'Etat central, à travers des mécanismes, prend l'initiative d'organiser la répartition des hommes et des activités sur le territoire que venait de lui léguer le colonisateur. L'approche de travail adoptée pour la conduite de cette étude stratégique était d'abord thématique, ensuite inter thématique et enfin synthétique.

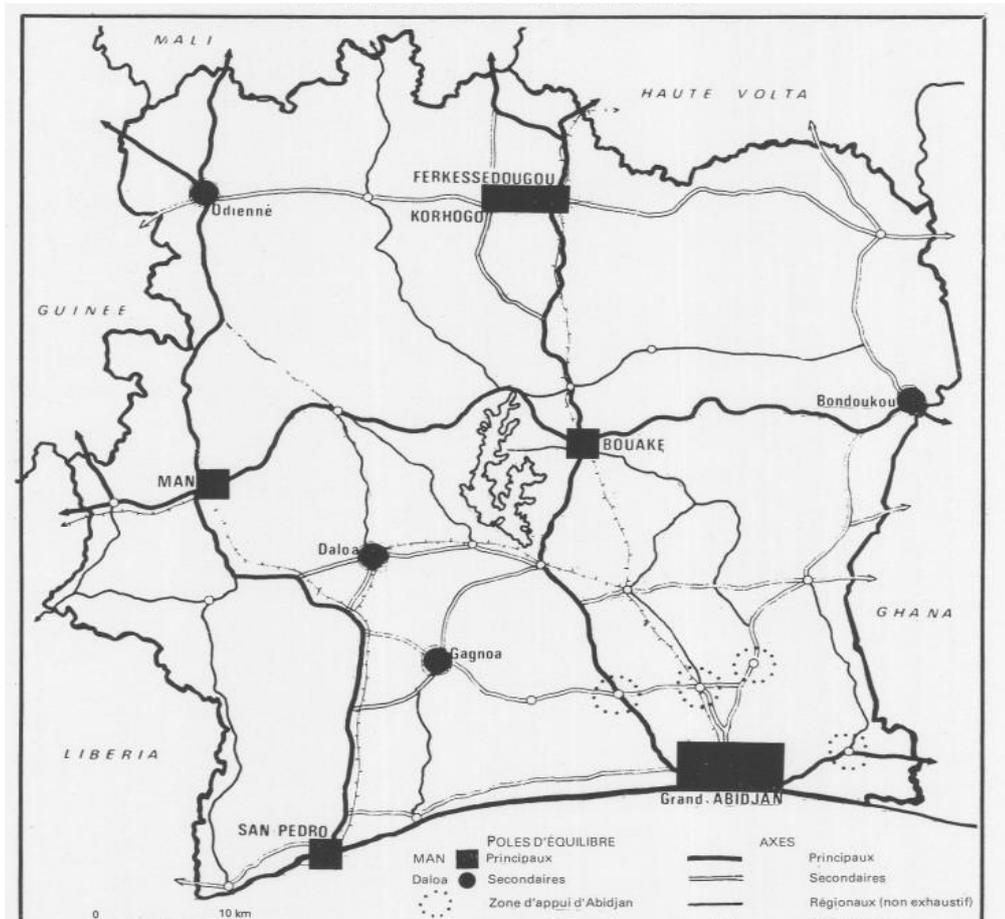
Ainsi, l'ENP CI 2000 qui s'est déroulée d'octobre 1973 à juin 1974 a mené sa réflexion sur six (6) domaines que sont : (i) l'agriculture, (ii) l'industrie, (iii) les activités tertiaires, (iv) l'emploi, l'éducation et la formation, (v) le type de société et, (vi) l'urbanisation et l'aménagement du territoire (Ministère du Plan, 1994, p 7-13).

Les résultats des réflexions ont mis en avant quatre (4) options majeures en matière d'aménagement du territoire :

- un aménagement volontariste du territoire en vue d'une répartition plus équilibrée des hommes, des équipements et des activités, et d'une mise en valeur des potentialités des différentes régions ;
- une concentration des moyens sur un petit nombre de pôles de développement capable d'impulser le développement régional et de contrebalancer le poids excessif d'Abidjan ;
- une urbanisation essentiellement basée sur le développement d'un réseau harmonieux de villes moyennes ;
- une réduction de la part relative de la population étrangère dans la population résidente.

La carte 1 présente une esquisse de structuration à long terme du territoire national.

Carte 1 : Schéma de structuration du territoire national suivant l'ENP CI 2000.



Source : Plan quinquennal 1976-1980.

Pour l'atteinte de ces différentes options d'aménagement, cinq (5) grandes catégories d'actions ont été recommandées. Il s'agit : (i) du freinage de la croissance d'Abidjan qui doit être entendu comme le non stoppage mais la recherche d'une meilleure maîtrise à travers le report sur des villes de l'intérieur d'activités n'ayant pas impérativement besoin d'être situées à Abidjan, (ii) la structuration de l'espace national par la mise en place d'une armature urbaine hiérarchisée reposant sur deux niveaux principaux à savoir les pôles de développement et les villes moyennes, (iii) une décentralisation effective des pouvoirs de décision, (iv) un effort financier accru de l'Etat en faveur des régions et, (v) une concertation organisée entre les différents acteurs du développement régional.

De façon concrète, l'étude a fait des propositions concernant les pôles de développement et les infrastructures. Ainsi, s'agissant des pôles, l'ENP a recommandé la structuration du territoire national en cinq (5) types de pôles. Les pôles de niveau 1 correspondant aux villes de niveau international. On peut y distinguer Abidjan et San Pedro. Les pôles de niveau 2 étant les villes pouvant jouer un rôle de capitale régionale. C'est le cas de Korhogo et Ferkessédougou au nord, Man à l'ouest, Bouaké au centre et Yamoussoukro, à l'instar de Brasilia au Brésil, qui pourrait servir de capitale

politique et administrative en raison des infrastructures qui y étaient réalisées. Les pôles de niveau 3 et 4 sont les villes subordonnées mais appelées à occuper un rôle important. Pour le niveau 3, il s'agit de Daloa et Gagnoa pour éviter la dévitalisation économique du centre-ouest au regard du poids croissant de San Pedro, et des deux villes frontalières que sont Odienné et Bondoukou. Quant au niveau 4, ce sont Agboville, Dimbokro (deux villes textiles et du chemin de fer) et Abengourou. Enfin, les pôles de niveau 5 sont constituées de villes telles Danané, Toulepleu, Katiola, Boundiali, Séguéla, Duékoué, Guiglo, Bouaflé, Soubré, Sassandra, Tiassalé, Adzopé et Aboisso.

Concernant les infrastructures, l'espace national devait être structuré autour de deux (2) axes nord-sud principaux :

- l'axe Abidjan-Bouaké-Ferkéssésougou-Ouagadougou qui est à renforcer et,
- l'axe San Pedro-Daloa-Man-Odienné-Bamako qui est à créer.

Au niveau horizontal, cinq (5) liaisons allant de l'ouest à l'est en passant par le centre devront renforcer ces axes majeurs.

La réalisation de cette stratégie d'aménagement du territoire volontariste et encadrée, portée par les pôles de développement et les infrastructures, devrait, à l'horizon 2000, donner l'image d'un territoire national

« constitué de régions aux potentialités pleinement mises en œuvre, animé par une douzaine de pôles de développement relativement équilibrés et bien reliés entre eux, dotés d'une capitale à la croissance maîtrisées et jouant un rôle international important, structuré par un réseau harmonieux de villes moyennes où seraient conjugués les avantages économiques et sociaux de la vie propres à la civilisation africaine » (Ministère du Plan, 1994, p 107).

2.2.2 L'ENP CI 2025 et la relance de l'aménagement du territoire

Après l'ENP CI 2010 conduite en 1983-1984, dans un contexte de crise socio-économique mondiale, la troisième ENP dénommée « Côte d'Ivoire 2025 », élaborée entre 1993 et 1995, rime avec une relative embellie économique induite par la dévaluation du FCFA ; ce qui favorisait la reprise de la politique volontariste de l'Etat traduite par la relance de la stratégie vigoureuse d'aménagement du territoire interrompue par le Programme d'Ajustement Structurel.

Comme l'ENP CI 2000 et assurément CI 2010, l'ENP CI 2025 a accordé une priorité à l'aménagement du territoire. Cet intérêt s'est traduit d'une part, par la conduite d'une rétrospective couplée à un diagnostic stratégique sur le thème de l'Aménagement du territoire et du développement des régions avec des implications sur les scénarios et les pistes stratégiques et d'autre part, par le recrutement d'un expert national en aménagement du territoire pour étoffer l'équipe technique chargée de réaliser l'ENP CI 2025 (Ministère du Plan et du Développement Industriel, 1997, p 31-40).

L'analyse des stratégies passées et présentes en matière d'aménagement du territoire conduites depuis l'indépendance montre un Etat entrepreneur, volontariste, qui a engagé de vastes programmes d'aménagement et d'équipement du territoire. L'un des objectifs majeurs de cette politique était de contrebalancer le poids excessif de la ville d'Abidjan sur la polarisation de l'espace économique ivoirien. Les leviers utilisés pour y parvenir ont été les programmes d'urgence, les fêtes tournantes de l'indépendance, les Fonds d'aménagement, les projets sectoriels de développement régionaux et les projets de développement intégré à l'image de l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO). Ces initiatives étaient soutenues par des programmes spécifiques d'équipements routiers, aéroportuaires et touristiques.

Il ressort du bilan d'aménagement du territoire ivoirien des vingt dernières années (1973-1993) que le plan mis en œuvre pour lutter contre le double phénomène de concentration et de disparité dans la répartition des hommes et des activités n'a pas encore atteint tous les objectifs fixés. En effet, l'échec et la mort prématurée de plusieurs projets ambitieux comme l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de la redistribution des personnes. Ainsi, le territoire ivoirien continue de se structurer autour de la ville d'Abidjan tant au niveau humain qu'économique avec son port. En effet, le poids démographique d'Abidjan se renforçait au fil des ans passant de 32% en 1960 à 38% en 1970 et à 46% en 1988 quand l'activité industrielle continuait de se dessiner autour de la ville portuaire et du littoral de façon générale.

Cependant, à côté de cette tendance lourde, il faut noter l'émergence d'un réseau urbain hiérarchisé à l'échelle nationale et qui tend à se consolider. On peut citer les cas des villes nouvelles de San Pedro et de Yamoussoukro et l'équipement des villes de Korhogo, Bouaké, Gagnoa, Daloa, Abengourou, Odienné et Bondoukou. Les Stratégies d'Investissement proposées pour ces villes n'ont pas été suffisamment mises en œuvre faisant d'elles que des pôles démographiques.

Au plan de l'équipement routier, le réseau s'est nettement amélioré (Cf Planche cartographique 1).

Planche cartographique 1 : Progression du réseau routier entre 1960 et 1997.



Ce réseau routier passant de 600 km de bitume en 1960 à 5300 km au début des années 1990. Tous les centres urbains importants ont été électrifiés grâce à une programmation de 250 localités par an qui s'appuie sur six (6) barrages construits entre 1959 et 1983.

En matière d'aménagement rural et urbain, les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) et les Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain (FIAU) sont de puissants instruments d'équipement du territoire.

La réalisation de l'ENP CI 2025, en 1993-1995, a permis d'évaluer le niveau de mise en œuvre des stratégies annoncées dans l'ENP CI 2000, à 5 ans de son échéance. On peut souligner un effort d'exécution des stratégies annoncées dans CI 2000 et une volonté manifeste de l'Etat ivoirien de poursuivre l'aménagement et l'équipement de son territoire pour atteindre ses objectifs de développement. Cependant, après une décennie de crise économique qui a relégué au second plan les projets structurants de l'aménagement du territoire, la décentralisation qui s'est positionnée durant cette période comme la modalité d'aménagement du territoire ivoirien peine à connaître sa vitesse de croisière en raison de fortes contraintes.

Il ressort de la troisième ENP que l'ambition de faire de la Côte d'Ivoire, l'éléphant d'Afrique à l'horizon 2025, repose sur une relance d'une politique vigoureuse d'aménagement et d'équipement du territoire ivoirien qui devra être centrée sur la promotion d'un développement cohérent du territoire national par la responsabilisation des collectivités territoriales, la programmation et la gestion du développement avec un accent mis sur le renforcement des capitales régionales comme pôles économiques. Cette politique sera évaluée à l'aune de la quatrième Etude Nationale Prospective, à savoir « Côte d'Ivoire 2040 ».

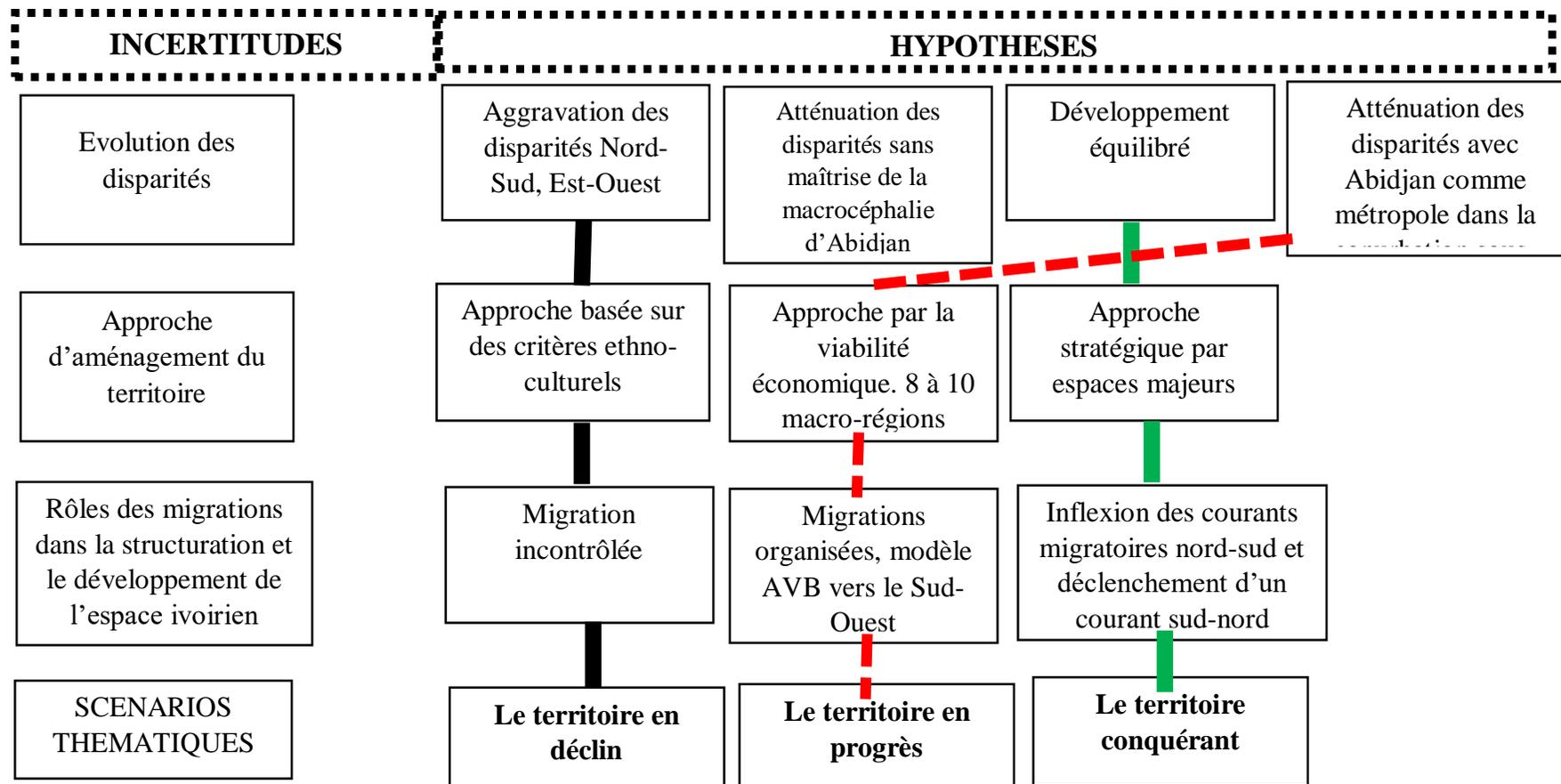
2.2.3. L'ENP CI 2040 et la montée en puissance des territoires ivoiriens

L'ENP CI 2040, adoptée par le Gouvernement le 30 septembre 2015, a aussi mis le territoire au cœur de ses analyses *via* le bilan diagnostique des ENP antérieures, les rétrospectives sectorielles, les enquêtes sur les aspirations des populations, les scénarios et les orientations stratégiques découlant de la vision formulée à l'issue de l'exercice (Ministère du Plan et du Développement, 2017, p 35-41). Cette étude est caractérisée comme la plus évoluée en matière méthodologique des 4 ENP conduites ; ce qui s'est ressenti sur le domaine de l'aménagement du territoire.

Le bilan diagnostique du thème de l'aménagement du territoire dans l'ENP CI 2040 a révélé un rendez-vous manqué en raison de la quasi inapplication des orientations stratégiques définies dans l'ENP CI 2025 à cause de la crise socio-politique débutée en 1999 et qui s'est métastasée au fil du temps avec la rébellion armée de 2002 et la crise post-électorale de 2011.

Cependant, le rôle stratégique de l'aménagement du territoire a été confirmé par l'analyse structurelle qui l'a positionné comme un levier d'action à privilégier ; ce qui en a fait un thème majeur à l'étape de la construction des scénarios thématiques d'évolution du système « Côte d'Ivoire » à l'horizon 2040. L'exercice d'imagination des futurs possibles de l'aménagement du territoire ivoirien a permis de construire trois (3) scénarios thématiques comme l'illustre le tableau 1.

Tableau 1 : Tableau morphologique du thème de l'aménagement du territoire dans l'ENP CI 2040



Source : Rapport final de l'ENP CI 2040.

Le premier scénario qualifié de pessimiste est intitulé « *Le territoire en déclin* ». Il se caractérise par (i) une aggravation des disparités nord-sud et est-ouest, (ii) une stratégie d'aménagement du territoire basée sur des critères ethnoculturels et (iii) des migrations incontrôlées. Le deuxième scénario qui s'inscrit dans la poursuite des tendances en cours, est baptisé « *Le territoires en progrès* ». Il est porté par les hypothèses suivantes : une atténuation des disparités avec Abidjan comme métropole dans la conurbation sous régionale, une approche d'aménagement du territoire par la viabilité de 8 à 10 macro-régions administratives plus optimiste, et des migrations organisées sur le modèle AVB. Le troisième scénario donne l'image d'un « *territoire conquérant* ». Ce scénario est sous-tendu par trois (3) hypothèses, à savoir un développement équilibré, une approche d'aménagement par espaces majeurs et une inflexion des courants migratoires nord-sud et le déclenchement d'un courant sud-nord. Ce scénario porte le message suivant :

« Les politiques nationales d'aménagement et de développement du territoire couplées avec le renforcement effectif de la politique de décentralisation font des régions, des espaces ayant une vocation économique affirmée. Ce développement territorial est soutenu par l'Etat à travers des instruments financiers spécifiques dont le fonds d'aménagement du territoire. Les disparités régionales qui étaient le thème majeur des discours ont fait place aux compétitions comme moyen pour parvenir à un développement harmonieux du territoire ivoirien. Dans cette mouvance, la Côte d'Ivoire devient un modèle dans la sous-région. Ses territoires se révèlent moteurs de développement et l'ensemble forme un territoire national conquérant qui développe tous les facteurs de compétitivité dans un contexte d'intégration sous-régionale consolidée » (Ministère du Plan et du Développement, 2017, p121).

En somme, cette image finale d'aménagement du territoire national passe d'une part, par l'adoption et l'exécution d'une politique d'aménagement et de développement du territoire ambitieuse et d'autre part, par le renforcement de la décentralisation pour corriger les disparités et les déséquilibres régionaux et impulser le développement régional. Ces orientations stratégiques sont des clefs majeures de réalisation de la vision de développement à l'horizon 2040 qui est de faire de la « *Côte d'Ivoire, une puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde* ».

La concrétisation de cette volonté de construction d'un territoire national conquérant passe par la déclinaison de cette ambition dans les politiques publiques infranationales.

2.3. De l'échelle nationale aux collectivités territoriales : la prospective comme innovation dans les politiques publiques territoriales infranationales

2.3.1. La région et le District, des entités décentralisées pour renforcer l'ancrage de la prospective dans les territoires

Les premières lueurs d'intégration de la prospective dans les outils d'aménagement du territoire ont été observées en 2006⁴ avec la mise en place du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRADT). Le manuel de procédures de réalisation du SRADT qui a été élaboré en 2007 comportait quelques étapes de la prospective territoriale. Mais, en 2013, à l'occasion de l'actualisation de ce manuel⁵, c'est la démarche de la prospective territoriale, inspirée de l'ouvrage de Durance et *al* (2007), qui a servi de cadre méthodologique pour les procédures d'élaboration des schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire (SRADT).

Pour accompagner cette volonté de développer une fonction prospective dans les régions, le Décret n° 2011-263 du 28 septembre 2011 portant mise en place de la région en tant qu'entité décentralisée en Côte d'Ivoire, a créé le poste de Sous-Directeur de Prospective et de Veille Stratégique dans le cadre organique des régions.

A la suite, le Conseil des Ministres du 09 juin 2021 a créé 12 Districts Autonomes en Côte d'Ivoire avec une obligation pour ces nouvelles entités territoriales de réaliser des études prospectives à l'effet d'élaborer des Schémas d'Aménagement et de Développement des Districts qui appellent la démarche prospective, et les Plans stratégiques de développement. A ce stade, tous les Districts Autonomes ont réalisé leurs Schémas directeurs d'aménagement et de développement du territoire⁶.

2.3.2 La prospective pour construire ensemble une vision partagée des territoires infranationaux

La mise en place des démarches de prospective dans les territoires a permis de renouveler le lien social entre les populations et leurs gouvernants et inventer des futurs neufs à ces territoires généralement en crise.

Ainsi, le dispositif organisationnel est un cadre de facilitation du débat collectif. Il permet de redonner de la légitimité à la démocratie locale en perte de vitesse dans les territoires et de signer un contrat social entre les différentes parties prenantes du territoire à l'horizon de l'exercice (Planche photographique 1).

⁴ Le premier projet de manuel a été réalisé par Monsieur Tchéré Séka en 2006-2007.

⁵ Nous avons été sollicité par la Direction de l'Aménagement du Territoire, en 2013, à l'effet d'actualiser ce manuel suivant la démarche de la prospective territoriale.

⁶ La Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables a accompagné 4 Districts Autonomes, à savoir le Bas Sassandra, la Vallée du Bandama, le Goh Djiboua et Sassandra-Marahoué dans la réalisation de leurs Schémas directeurs d'aménagement et de développement du territoire.

Photo 1 a : Atelier de validation du diagnostic retro-prospectif du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement du Territoire du District Autonome du Sassandra Marahoué, à Bouaflé, le 18 avril 2024.



Photo 1 b : Atelier de validation des scénarios d'évolution du Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement du Territoire du District Autonome de la Vallée du Bandama, à Bouaké, le 21 décembre 2023.



Source : CUAPTD (2023, 2024).

La conduite d'une démarche de prospective appelle un dispositif cognitif qui est nécessaire pour comprendre les enjeux actuels du territoire et anticiper sur les changements structurels et les mutations profondes de l'aménagement du territoire. Cette approche qui part du principe de « Voir ensemble » de la démarche prospective crée les conditions pour un passage en douceur de la réflexion à la mise en œuvre car les acteurs de changement ont déjà été mobilisés et se sont appropriés le processus de réalisation de cette prospective.

L'une des finalités de cette expression collective et structurée est de construire des alternatives aux futurs subis par l'exploration des futurs souhaitables et souhaités. La prospective sert à produire du sens nouveau et donner une « nouvelle » envie d'aller de l'avant dans la construction du territoire. La prospective ne vise pas à faire perdurer les crises du territoire mais à inventer plutôt un futur neuf et attractif. Dans la démarche prospective, la vision sert de fil rouge pour « voir autrement » face aux enjeux actuels qui suscitent la réflexion prospective.

L'exercice de prospective permet de donner du sens aux aspirations des populations en mettant l'anticipation au service de l'action par des stratégies ambitieuses, volontaristes et proactives. L'articulation entre le long terme et le court terme se traduit par le Plan Stratégique de Développement ou le Programme Triennal qui sont des outils clés de planification stratégique du développement dans nos territoires.

3. Discussion

Dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, la prospective émerge dans un contexte où les politiques publiques étaient basées sur la planification héritée de la colonisation. Désormais, la prise de décision devait être orientée par des réflexions de long terme qui occultaient l'avenir du pays. Cette approche qui débute aux premières heures de

la phase nationale va se poursuivre dans le temps malgré les ruptures de tous ordres que le pays va connaître.

Cette posture méthodologique dans la formulation des politiques publiques est abordée par B. Cazes (2008) dans son ouvrage intitulé « Histoire des futurs ». Ainsi, aux Etats-Unis, l'institutionnalisation de la prospective débute avec la création en 1929, de la Commission présidentielle de recherche sur les tendances sociales, présidée par l'économiste Wesley Mitchell, avec comme Directeur scientifique William Ogburn, professeur de sociologie à l'université de Chicago. Selon Ogburn, cette mission avait pour objectif de « *fournir des faits à la planification* », car « *politique et planification s'élaborent à partir de tendances futures* » (B. Cazes, 2008, pp 370-371). En France, c'est au milieu des années 1950 que la prospective fait ses premiers pas en amont de la planification. Pour préparer le IIIe Plan (1958-1961), le Commissariat Général du Plan jugea nécessaire d'élaborer, une projection économique dont l'aboutissement (1965) dépassait de quatre ans le terme du futur plan. Ainsi, les planificateurs français ont tenté de projeter dix ans à l'avance le film des perspectives de l'économie française en 1965. « *Ces perspectives permettront de mieux préciser les problèmes posés au cours des dix prochaines années et de mieux définir les objectifs du plan qui, bien que limité à cinq ans, doit pourtant tenir compte des tendances sur une période plus longue* » (B. Cazes, 2008, pp 380-381).

En Côte d'Ivoire, A. A. Hauhouot (2015, p 161) note que le pays a opté pour une tradition de planification dite indicative, à partir de la seconde décennie de son accession à l'indépendance, à travers deux approches que sont les plans quinquennaux et les études prospectives. Ainsi, l'auteur rappelle les trois premières Etudes Nationales Prospectives que sont « Côte d'Ivoire 2000 », « Côte d'Ivoire 2010 » et « Côte d'Ivoire 2025 » qu'il considère comme de « *vastes opérations de consultation nationale pour asseoir, à long terme, la vision et la stratégie de développement* ». Pour lui, « *ces études (prospectives) ont une conception systémique du développement plus avancée que les Plans dans la mesure où, à la suite de longues rétrospectives, elles analysent la structure du réel, les jeux d'acteurs avant d'élaborer des scénarios indispensables à la planification stratégique du développement* » (A. A. Hauhouot, 2015, p. 161-162).

Le territoire est un invariant dans les études nationales prospectives conduites jusque-là en Côte d'Ivoire. M. Touré et *al* (2021) reviennent largement sur la dimension territoriale des réflexions prospectives conduites depuis les premières heures de l'indépendance nationale. C'est le cas de Côte d'Ivoire 2000 où les propositions en matière d'aménagement du territoire ont servi de base de travail pour la détermination des objectifs du Plan quinquennal 1976-1980. Les auteurs rappellent les différentes études d'aménagement du territoire à visées prospectives qui ont été conduites durant cette période. Il s'agit (i) des schémas directeurs de grands ensembles régionaux comme l'AVB et l'ARSO, (ii) d'études plus légères pour les autres régions et (iii) l'étude

de synthèse du schéma directeur national réalisée en 1977 et 1978 par les techniciens de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR) (M. Touré et *al*, 2019, p. 30-31). Ces réflexions sur l'aménagement du territoire se sont poursuivies dans les deux Etudes Nationales Prospectives qui ont suivi. Les résultats de la concrétisation des actions d'aménagement du territoire ont été appréciés par les populations lors des enquêtes sur les aspirations des populations à la faveur de l'ENP CI 2040. Ainsi, 58% des populations sont généralement satisfaites des actions d'aménagement du territoire posées depuis l'indépendance par l'Etat central. Cependant, 63% apprécient peu le niveau de développement de leur région de résidence en raison des inégalités d'aménagement et d'équipement (Ministère du Plan et du Développement, 2017, p 75). Dans l'ensemble, les populations résidentes en Côte d'Ivoire sont satisfaites de la place importante que l'Etat a accordé au territoire dans sa stratégie de planification même si elles regrettent les disparités persistantes entre les territoires.

Pour y faire face, les gouvernants ont facilité la déclinaison des réflexions nationales prospectives dans les stratégies territoriales infranationales. Ainsi, si les études prospectives ne sont pas encore obligatoires au niveau des régions en tant que collectivités territoriales, c'est une pratique qui se diffuse au fil du temps dans les exercices de planification territoriale. A cet effet, M. J. Demante et K. S. Kouassi (2022, p 20) relèvent que cette méthodologie prospective a été appliquée dans près d'une dizaine de régions sur les 31 que compte le pays. Cette tendance est croissante au fil des mandatures car les responsables des collectivités territoriales comprennent de plus en plus la nécessité d'inscrire la planification de court terme dans une perspective de long terme. En France, l'institutionnalisation de la prospective dans l'administration publique et territoriale trouve son origine en 1964 dans le rapport du « Groupe 85 » publié sous le titre de « Réflexions pour 1985 ». Cette mission visait à « *étudier, sous l'angle des faits porteurs d'avenir, ce qu'il serait utile de connaître dès à présent de la France de 1985 pour éclairer les orientations générales du Ve Plan* ». L'une des recommandations de cette étude était la création au sein de chaque grande administration d'une cellule de réflexion prospective associée à la réflexion économique (B. Cazes, 2008, p 397).

Les questions de l'institutionnalisation de la prospective et ses déclinaisons infranationales ainsi que la place du territoire dans ces réflexions ont été abordées par différents auteurs qui, généralement, corroborent les résultats auxquels nous avons abouti.

Conclusion

La Côte d'Ivoire a hérité de la tradition de planification de la métropole qu'elle a poursuivie durant la première décennie de la phase nationale. La rupture méthodologique intervenue avec la réalisation de l'Etude Nationale Prospective « Côte

d'Ivoire 2000 », entre 1973 et 1974, marque le départ de la construction d'un Etat plus stratégique qui veut davantage « voir loin ».

Ce changement de cap visait à améliorer les conditions de vie des populations ivoiriennes. Cela s'est traduit par une prise en compte systématique de la question de l'aménagement et de l'équipement du territoire ivoirien dans les différentes réflexions de long terme qui se sont poursuivies malgré les crises de tous genres qui ont jalonné le parcours du développement de notre pays. L'articulation régulière observée entre la prospective et la planification stratégique, quand le contexte s'y prêtait, a permis de transformer au fil du temps le territoire ivoirien. Le niveau de satisfaction générale des populations résidentes en Côte d'Ivoire sur les actions d'aménagement conduites depuis l'indépendance, à la faveur des enquêtes sur les aspirations des populations dans l'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 », traduit bien la pertinence de cette stratégie où l'anticipation a été constamment mise au service de l'action. Il ne s'est donc pas seulement agi de « voir loin » mais aussi de « penser à l'homme » comme le postule la prospective.

Sur la base du principe de subsidiarité, l'aménagement du territoire est l'une des compétences transférées aux collectivités territoriales dans le cadre du processus de décentralisation. La déclinaison des études prospectives débutées au niveau de l'Etat central aux échelles infranationales prouve bien la volonté des gouvernants de faire monter en puissance l'offre des territoires ivoiriens pour réduire les disparités régionales qui peinent à s'estomper malgré le temps. Parvenir à des territoires conquérants, comme souhaité par l'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 », passe inéluctablement par un arrimage parfait entre l'institutionnalisation de la prospective dans les territoires infranationaux et le développement réel d'une fonction prospective dans ces entités territoriales. Il s'agit donc de créer les conditions pour que les capacités techniques accompagnent la volonté institutionnelle. C'est le gage d'une transformation réussie du futur des territoires ivoiriens.

Références bibliographiques

BAILLY Jean Paul, 1998, « *Prospective, débat, décision publique* » Extrait du rapport n° 1998-16 de la Commission spéciale du Plan du Conseil économique et social de France, 13 p.

BERGER Gaston, 1958, « *L'attitude prospective* », Paris, Prospective, n°1, Presses universitaires de France, pp 1-10.

CAZES Bernard, 2008, *Histoire des futurs. Les figures de l'avenir de Saint Augustin au XXIe siècle*, 2nde édition Paris, L'Harmattan, p. 507.

DEMANTE Marie Jo, KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2022, *Approche juridictionnelle en Côte d'Ivoire. Définition des conditions dans lesquelles les Conseils Régionaux pourraient*

assurer le leadership des actions de durabilité mises en œuvre sur leurs territoires, Rapport final, Projet EUREDD Facility, EFI, UE, Abidjan, 41p.

DURANCE Philippe, GODET Michel, MIRENOWICZ Philippe, PACINI Vincent, 2007, *La prospective territoriale. Pour quoi faire ? Comment faire ?* Paris, Cahiers du LIPSOR, Série Recherche n° 7, 131p.

GOMART Thomas, 2019, *L'effolement du monde*, Paris, Editions Tallandier, 317p.

HAUHOLOT Antoine Asseypo, 2015, *Société, Etat et Territoire en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 301p.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2021, *DECRET n° 2021-275 du 9 juin 2021 déterminant les modalités d'application de la loi n°2014- 452 du 5 août 2014 portant mode de création, attributions, organisation et fonctionnement du District Autonome. pp. 758-760.*

JOUVENEL Hugues De, 2002, *La démarche prospective. Un bref guide méthodologique*, Paris, Futuribles, 24 p.

KOBY Assa Théophile, KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2023, *Essai sur une géographie de l'avenir. Concepts, démarches, outils*, Paris, L'Harmattan, 429p.

MERINDOL Valérie, 2008, « La planification et la prospective au sein des organisations », Paris, *Revue française de gestion*, 181/1, pp. 63-76.

MINISTERE DU PLAN, 1994, *Côte d'Ivoire 2000*, Abidjan, Edition Neter, 120p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1997, *Côte d'Ivoire 2025, Rapport de synthèse*, Abidjan, Edition Neter, 230 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2017, *Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 », Rapport Final*, Abidjan, Imprim'Ivoir, 212p.

TOURE Mamoutou, KAMAGATE Sanaliou, DIHOUEGBEU Deagai Parfaite, (2021), « La prospective territoriale, un outil au service de la planification du développement en Côte d'Ivoire », in *La prospective dans tous ses états*, Acte du colloque du 6 décembre 2018 en hommage au Professeur KOBY Assa Théophile, Paris, L'Harmattan, pp 15-43.